



**CONCLUSIONS DE L'ATELIER TECHNIQUE SUR LA MISSION  
DE L'UNION AFRICAINE EN SOMALIE**

**ADDIS ABEBA, ETHIOPIE, 17 - 18 AOUT 2011**

A l'initiative de la Commission de l'Union africaine (UA), un atelier technique sur la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) s'est tenu à Addis Abéba, les 17 et 18 août 2011. L'atelier, qui a été présidé par le Commissaire de l'UA à la Paix et à la Sécurité, a vu la participation des représentants du Gouvernement fédéral de transition (TFG) de la Somalie, des pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM, aussi bien actuels que potentiels (Burundi et Ouganda, Djibouti, Sierra Leone et République de Guinée), des responsables civils et militaires de l'AMISOM, de l'Autorité intergouvernementale pour le Développement – IGAD (Ethiopie, en sa qualité de pays assurant la présidence, et Secrétariat de l'IGAD), le Mécanisme de Coordination de la Force africaine en attente de l'Afrique de l'Est – EASFCOM, le Secrétariat des Nations unies (Département des Affaires politiques – DPA, Département des Opérations de Maintien de la Paix – DPKO, le Bureau politique des Nations unies pour la Somalie – UNPOS, le Bureau d'appui des Nations unies à l'AMISOM – UNSOA et le Bureau de Coordination des Affaires humanitaires – OCHA), le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés – HCR, le Programme alimentaire mondial – PAM, l'Union européenne – UE, les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies (Chine, France, Fédération de Russie, Royaume Uni et Etats-Unis d'Amérique) et la présidence du Forum des partenaires de l'IGAD – IPF (Italie).

Cette réunion avait pour but d'identifier les mesures concrètes qui doivent être prises dans les prochains mois, afin d'apporter à l'AMISOM un appui qui soit à la hauteur des défis à relever en Somalie. En délibérant sur les différents points inscrits à leur ordre du jour, les participants avaient en tête les réunions prévues du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA et du Conseil de sécurité des Nations unies pour examiner la situation en Somalie, à la lumière de la résolution 1964 (2010), qui a autorisé l'UA à maintenir le déploiement de l'AMISOM jusqu'au 30 septembre 2011.

La réunion s'est tenue dans un contexte marqué par les développements importants survenus aussi bien dans le processus de paix et de réconciliation en Somalie, avec la signature de l'Accord de Kampala du 9 juin 2011, que sur le terrain, avec l'élargissement du contrôle des forces du TFG et de l'AMISOM à des zones précédemment contrôlées par Al-Shabbab à Mogadishu. L'atelier s'est également tenu à un moment où la Somalie connaît sa pire sécheresse de mémoire récente, avec la famine qui en résulte et affecte plus d'un 1/3 de sa population totale.

Les participants ont reconnu que la signature de l'Accord de Kampala et les gains enregistrés sur le terrain marquent une étape importante dans les efforts visant à promouvoir durablement la paix et la réconciliation en Somalie. Ils ont encouragé les Institutions fédérales de transition (TFIs) à faire preuve de l'unité de vues et de la détermination nécessaires pour saisir pleinement l'opportunité ainsi créée, afin de renforcer la réconciliation et les efforts de sensibilisation, d'améliorer la prestation de services et d'accélérer la mise en œuvre des tâches pendantes de la transition.

Les participants sont convenus que pour permettre aux TFIs de relever ces défis, il importe que la communauté internationale apporte le soutien nécessaire. Ils attendent avec intérêt l'organisation de la Conférence des parties prenantes somaliennes qui doit se tenir à Mogadiscio, début septembre, soulignant la nécessité d'un processus inclusif, ouvert et transparent.

Après avoir félicité les forces du TFG et de l'AMISOM pour les acquis enregistrés sur le terrain, les participants ont souligné la nécessité d'agir rapidement sur la base de ces acquis, pour améliorer la sécurité, étendre l'autorité du TFG, créer un espace supplémentaire pour les efforts de réconciliation et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

A cet égard, l'AMISOM a indiqué que ses efforts, dans les prochains mois, s'articuleront autour des éléments suivants: (i) la sécurisation de Mogadiscio et de ses environs, afin de créer un espace supplémentaire pour les efforts de réconciliation et faciliter le déploiement et les mouvements du personnel civil international ; (ii) la mise en œuvre, dans la limite de ses capacités et de manière graduelle, de la phase II de son Concept d'opérations (CONOPS), tel qu'adopté par la 245<sup>ème</sup> réunion du CPS, tenue le 15 octobre 2011, CONOPS actuellement en cours d'ajustement ; et (iii) la facilitation, en tant que de besoin, des activités humanitaires, conformément à son mandat.

Afin de permettre à l'AMISOM de procéder à la mise en œuvre de la prochaine phase de son mandat, et sans préjudice des décisions qui seront prises par les organes compétents concernés, les participants ont recommandé:

- (i) l'accélération du déploiement des troupes supplémentaires promises par le Burundi, l'Ouganda, Djibouti, la République de Guinée et la Sierra Leone, afin de permettre à la Mission d'atteindre rapidement l'effectif de 12 000 hommes autorisés dans le cadre du dispositif de soutien des Nations unies. À cet égard, les Etats membres de l'UA en mesure de le faire et les partenaires sont exhortés à apporter rapidement le soutien requis, y compris les équipements et la formation, pour faciliter le déploiement rapide des 3 000 hommes restants. Les pays fournisseurs de contingents ont souligné leur engagement à fournir les troupes additionnelles requises ;
- (ii) le renforcement du dispositif de soutien apporté par les Nations unies, en vertu des résolutions 1863 (2009) et 1964 (2010), afin de combler les insuffisances identifiées au cours des derniers mois, en ayant à l'esprit que l'AMISOM est une Mission multidimensionnelle avec des composantes militaire, de police et civile. Les

domaines prioritaires de soutien comprennent la capacité des pays contributeurs de troupes à s'auto-suffire, le remboursement du matériel appartenant aux contingents, la fourniture de multiplicateurs de force adéquats (entre autres, hélicoptères d'attaque et utilitaires, la capacité maritime et les équipements pour le génie militaire), ainsi que le soutien à la composante civile de la Mission ;

- (iii) l'insertion d'Unités constituées de police à Mogadiscio, afin de renforcer le maintien de la loi et de l'ordre dans la ville. Un tel déploiement permettra de libérer les militaires pour des opérations sur le terrain ;
- (iv) la création, comme composante de l'AMISOM et sous son commandement, d'une garde militaire pour faciliter le déploiement du personnel civil et assurer la protection de l'UA, des Nations unies et des TFIs à Mogadiscio. Cette force devrait venir en supplément aux 12 000 hommes autorisés par les Nations unies, et son déploiement permettra de libérer des éléments supplémentaires pour des opérations sur le terrain;
- (v) l'élaboration d'un CONOPS révisé, à la lumière des développements survenus depuis octobre 2010 et des éléments ci-dessus, y compris l'introduction d'Unités constituées de police, et le raffinement des modalités de mise en œuvre des prochaines phases du mandat de l'AMISOM.

Outre ces mesures, les participants ont souligné le rôle clé qui devrait être joué par les forces du TFG, particulièrement en ce qui concerne la phase II du CONOPS de l'AMISOM. A cet égard, ils ont lancé un appel en vue d'un appui renforcé aux forces du TFG. Ils ont encouragé le TFG à mieux coordonner ses efforts avec les forces alliées et à les appuyer par tous les moyens possibles.

En termes de calendrier pour le suivi des recommandations ci-dessus, les participants sont convenus de ce qui suit:

- (i) 25 août 2011: finalisation par l'AMISOM de la première version de son CONOPS révisé;
- (ii) du 26 au 28 août 2011: consultation, le cas échéant, avec les parties prenantes concernées pour solliciter leurs contributions et finaliser le CONOPS, aux fins de soumission au CPS;
- (iii) 3 septembre 2011: finalisation par l'UNSOA, en collaboration avec l'AMISOM et les partenaires concernés, de la liste des besoins et des recommandations à formuler au Conseil de sécurité des Nations unies pour un soutien accru à l'AMISOM;
- (iv) 9 septembre 2011: réunion du CPS pour examiner le rapport du Président de la Commission sur la Somalie. Il est entendu que le rapport du Président et le communiqué du CPS seront transmis au Conseil de sécurité pour information et action appropriée.

Les participants ont remercié l'UA d'avoir pris l'initiative d'organiser cet atelier et ont demandé à la Commission, à chaque fois que le besoin s'en fera sentir, de faciliter d'autres réunions de ce type, pour assurer la coordination nécessaire entre les parties prenantes dans la quête de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation en Somalie.